



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

# COMMUNE DE MONSWILLER

67700 MONSWILLER - Tél : 03 88 91 19 25 - Fax : 03 88 71 01 19

Courriel : [mairie@monswiller.fr](mailto:mairie@monswiller.fr) - [www.monswiller.fr](http://www.monswiller.fr)

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Monswiller

Plan Local d'Urbanisme

### Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Par arrêté municipal du **02/08/2019**, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour une durée de 15 jours consécutifs, **du lundi 9 septembre 2019 à 9h00 au lundi 23 septembre 2019 à 18h00**.

La caractéristique principale est la création d'un sous-secteur UBaa1 d'environ 1,5 hectare destiné à permettre la prolongation de l'activité économique existante (Restaurant Kasbür) en entrée Est de la commune de Monswiller.

Ce secteur est destiné à la diversification de l'activité du restaurant existant par la réalisation d'une salle de séminaire, d'un hôtel et d'un SPA-Bien-être.

Le dossier présente les réflexions menées sur le projet, son contenu, et les dispositions visant à la mise en compatibilité le PLU de Monswiller.

Au terme de l'enquête, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Madame HUTTER, Assistante technique d'ingénieur, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête est la Mairie de Monswiller.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Monswiller :

- **Lundi de 9h00 à 12h00**
- **Mardi de 14h00 à 18h00**
- **Jeudi de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi de 14h00 à 16h45**
- **1<sup>er</sup> Samedi du mois de 10h00 à 12h00.**

### Ouvertures exceptionnelles de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :

- **Vendredi 13/09/2019 de 15h00 à 18h00**
- **Lundi 23/09/2019 de 15h00 à 18h00**

Le dossier d'enquête publique sur support papier et en version numérique sur un poste informatique sera consultable gratuitement en mairie de Monswiller, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables et téléchargeables sur le site internet de la commune de Monswiller, à l'adresse suivante : <https://www.monswiller.fr/>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie les :

- **Lundi 09/09/2019 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 13/09/2019 de 15h00 à 18h00**
- **Lundi 23/09/2019 de 15h00 à 18h00**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 4 Rue du Général Leclerc-67700 MONSWILLER
- soit en les adressant par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@monswiller.fr](mailto:enquetepublique@monswiller.fr)  
*L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »*
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.monswiller.fr/>

La boîte mail s'ouvrira du lundi 9 septembre 2019 à 09h00 et sera clôturée le lundi 23 septembre 2019 à 18h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la commune de Monswiller, à l'adresse suivante <https://www.monswiller.fr/> pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de déclaration de projet est la commune de Monswiller, représentée par son Maire, Monsieur Pierre KAETZEL et dont le siège administratif est situé à 4 Rue du Général Leclerc-67700 MONSWILLER. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.